

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 JUIN 2017 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

17,125 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

17,126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 24.1 LIMITE DE PAIEMENT JOURNALIÈRE ACCES D – Fournisseurs spécialisés;
- 24.2 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS;
- 24.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE;
- 24.4 PROJET ARBRES DE RUE – ENTRÉES DE VILLE.

17-103 RÉSOLUTION NO 17-103 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

17,127 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mai 2017.

17-104 RÉSOLUTION NO 17-104 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mai 2017 tel que présenté.

17,128 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Caroline Marcotte demande aux membres du conseil s'il serait possible que la ville entretienne la piste pour les BMX située dans le parc industriel pour la rendre plus sécuritaire. Elle mentionne que plusieurs jeunes vont y pratiquer leur sport. Elle demande également d'y installer une toilette.

Les membres du conseil sont d'accord pour que le Service des travaux publics procède à l'entretien de cet infrastructure. De plus, la ville prévoit installer une toilette pour la piste cyclable dans ce secteur.

17,129 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion de la Corporation des loisirs qui travaille présentement à la préparation des activités de la Fête nationale du Québec.

17,130 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service d'urbanisme, du Service des travaux publics et du Service des loisirs ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de l'administration et de la bibliothèque sont remis séance tenante.

17,131 COMPTES DU MOIS

17-105

RÉSOLUTION NO 17-105 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE VINGT-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (291 023,67 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

17,132 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

17,133 RESSOURCES HUMAINES – Grille salariale pour les étudiants

17-106

RÉSOLUTION NO 17-106 AUGMENTATION SALARIALE POUR LES ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-84, le conseil municipal a adopté une grille salariale pour les étudiants;
- 2 Il y a lieu d'accorder une augmentation salariale aux étudiants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION.** Le conseil municipal accorde une augmentation de 2 % aux taux horaires indiqués à la grille salariale pour les étudiants adoptée aux termes de la résolution no 16-84 et ce, à compter du 5 juin 2017.

La prime que recevra l'étudiant qui sera animateur en chef du camp de jour demeure à 1,00 \$ l'heure.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

17,134 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

17-107 RÉSOLUTION NO 17-107 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;
- 2 Il y a lieu de nommer les membres du comité pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :
 - Micheline Pinard-Lampron, mairesse, membre d'office;
 - Luc Duval, conseiller;
 - Marie-Josée Pleau, conseillère;
 - Pascal Bellerose;
 - Pierre Boulay;
 - Jeanne Labbé;
 - Karl Rioux;
 - Donald Roux;
 - Jocelyn Tremblay.
- 2- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ces membres est de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2019.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à chacun des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

17,135 CONSTRUCTION DU PAVILLON DE JARDIN – Demande de paiement

**17-108 RÉSOLUTION NO 17-108
CONSTRUCTION DU PAVILLON DE JARDIN
PAIEMENT À SG CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les travaux de construction du pavillon de jardin au parc municipal terminés;
- 2 L'entrepreneur a fait une demande de paiement;
- 3 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un quatrième paiement pour les travaux de construction du pavillon de jardin au parc municipal. La ville est donc autorisée à verser un montant de **HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET QUARANTE-CINQ CENTS (8 242,45 \$)** plus les taxes applicables à la firme SG Construction.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

17,136 RECHARGEMENT CHEMIN CORRIVEAU – Adjudication du contrat

**17-109 RÉSOLUTION NO 17-109
TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR
LE CHEMIN CORRIVEAU
CONTRAT À HÉMOND LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut faire du rechargement sur le chemin Corriveau;
- 2 La firme Hémond Ltée a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;
- 3 Des crédits sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Hémond Ltée le contrat pour le rechargement du chemin Corriveau, le tout tel que prévu à la soumission du 8 mai 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS (9 720,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond Ltée.

**17,137 RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES AU 15, RUE CARON –
Adjudication du contrat**

**17-110 RÉOLUTION NO 17-110
RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES
AU 15, RUE CARON
CONTRAT À CONSTRUCTION LUC DESFOSSÉS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'état de la façade de l'hôtel de ville demande des travaux de rafraîchissement, entre autres pour le revêtement en bois, la galerie, les rampes et l'escalier;
- 2 La firme Construction Luc Desfossés inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Des crédits sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à Construction Luc Desfossés inc. le contrat pour procéder aux travaux de rénovations de la façade au 15, rue Caron, soit remplacer le revêtement en bois, la galerie, les rampes et l'escalier, le tout tel que prévu à la soumission no 0813, datée du 27 avril 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS (5 900,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Construction Luc Desfossés inc.

**17,138 DÉMOLITION DE LA MAISON SITUÉE AU 9, RUE CARON –
Adjudication du contrat**

**17-111 RÉOLUTION NO 17-111
MAISON SITUÉE AU 9, RUE CARON
DÉMOLITION ET TRANSPORT DES DÉBLAIS
AU SITE D'ENFOUISSEMENT
CONTRAT À LA FIRME LA SABLIERE DE WARWICK INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a acquis la propriété située au 9, rue Caron pour des fins communautaires;
- 2 Il y a lieu de faire démolir la maison afin de pouvoir utiliser le terrain pour des projets communautaires;

3 La Sablière de Warwick Itée a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;

4 Des crédits sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à La Sablière de Warwick Itée le contrat de démolition de la maison située au 9, rue Caron à Kingsey Falls et de remblaiement de l'excavation avec du sable et de finition avec de la terre végétale, le tout tel que prévu à la soumission datée du 30 mai 2017.

2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **ONZE MILLE NEUF CENTS DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (11 919,85 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Itée.

17,139 VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – Adhésion au programme régional

**17-112 RÉSOLUTION NO 17-112
ADHÉSION AU PROGRAMME RÉGIONAL
DE VIDANGE DES BOUES
DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE :

1 La MRC d'Arthabaska désire procéder à l'adoption d'un règlement concernant la vidange des boues de fosses septiques;

2 Ce règlement permettra la mise en place d'un programme régional de vidange des boues de fosses septiques, lequel sera placé sous la responsabilité de Gesterra;

3 La vidange des fosses septiques est une obligation prévue à l'article 13 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22);

4 La Ville de Kingsey Falls désire que ce programme de gestion régionale des vidanges s'applique sur son territoire;

5 Pour permettre la mise en place de la gestion régionale de la vidange des boues de fosses septiques à Kingsey Falls, la MRC d'Arthabaska doit préalablement déclarer sa compétence en ce domaine spécifique pour le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **AVIS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à aviser la MRC d'Arthabaska qu'elle désire faire partie du programme régional de vidange des boues de fosses septiques, lequel sera sous la responsabilité de Gesterra.

- 2- **DÉCLARATION DE COMPÉTENCE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à aviser la MRC d'Arthabaska que celle-ci peut déclarer sa compétence en gestion des boues de fosses septiques pour son territoire.
- 3- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document relatif à ce projet.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

17,140 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

**17-113 RÉSOLUTION NO 17-113
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE
DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des argents sont disponibles dans le cadre du Fonds de développement des territoires, 50 000 \$, pour des projets à être réalisés par la ville;
- 2 La ville prévoit procéder à des travaux de réaménagement de son parc municipal pour le rendre encore plus accessible à sa population de tous les âges;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour le réaménagement de son parc municipal afin de le rendre plus accessible à sa population de tous les âges. Ce projet est prévu pour l'année 2017.
- 2- **SIGNATURES.** Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

17,141 PROJET DE SERVICES DE FORMATION URGENCE BOIS-FRANCS INC. POUR FAIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA LA MRC LA PLUS SÉCURITAIRE AU QUÉBEC – Participation de la ville

**17-114 RÉSOLUTION NO 17-114
ADHÉSION AU PROJET DE
SERVICES DE FORMATION URGENCE BOIS-FRANCS INC.
POUR FAIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA
LA MRC LA PLUS SÉCURITAIRE AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Services de formation Urgence Bois-Francs inc. offre aux municipalités de la MRC d'Arthabaska des cours de manœuvres de RCR pour leurs citoyens;

- 2 Une intervention rapide améliorer les chances de survie d'un citoyen qui subit un malaise cardiaque;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à ce projet qui pourra faire de la MRC d'Arthabaska la MRC la plus sécuritaire au Québec;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** La Ville de Kingsey Falls confirme sa participation au projet de Services de formation Urgence Bois-Francs inc. de faire de la MRC d'Arthabaska la MRC la plus sécuritaire au Québec.
- 2- **COÛT.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX DOLLARS (10,00 \$)** par personnes de la municipalité qui suivra la formation. De plus, la ville fournira une salle pour permettre à Urgence Bois-Francs de délivrer la formation.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Urgence Bois-Francs.

17,142 APPUI À LA FQM – Demande d'adoption du projet de loi n° 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017

17-115

**RÉSOLUTION NO 17-115
PROJET DE LOI N° 122
DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT
LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;
- 2 Avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;
- 3 Donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;
- 4 Le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;
- 5 La FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;
- 6 Les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122.

La Ville demande également, qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

17,143 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Participation de la ville

Les membre du conseil accusent réception de l'invitation de la Fédération Québécoise des Municipalités à participer au congrès sans y donner suite.

17,144 PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA – Participation financière à la 20^e édition

17-116 RÉOLUTION NO 17-116 PLACE AUX JEUNE 20^e ÉDITION PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise la 20^e édition de Place aux jeunes dans la MRC d'Arthabaska;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir dans notre région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Un montant est disponible au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** dans le cadre de la 20^e édition de Place aux jeunes. Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

17,145 PARENTS-SECOURS KINGSEY FALLS – Contribution financière

**17-117 RÉSOLUTION NO 17-117
PARENTS-SECOURS KINGSEY FALLS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Parents-secours du Québec inc. est un organisme à but non lucratif qui assure la sécurité et la protection des enfants et des aînés en offrant un réseau de foyers-refuges sécuritaires tout en contribuant à promouvoir la prévention par l'information;
- 2 Un comité s'est formé à Kingsey Falls pour offrir les services de Parents-Secours;
- 3 Les membres de ce comité ont déposé à la ville une demande de contribution financière qui leur permettra de promouvoir leurs services auprès de la population de Kingsey Falls;
- 4 Des fonds sont disponibles au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls et autorisée à verser une contribution financière de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** à Parents-Secours Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

17,146 TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK-DUGUAY – Autorisation de passage

**17-118 RÉSOLUTION NO 17-118
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE
DU TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK-DUGUAY**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des pompiers de différentes régions du Québec organisent, pour la 15^e année consécutive, le Tour cycliste Frédérik-Duguay pour la cause de la division du Québec de Dystrophie musculaire Canada;
- 2 Dans le cadre de ce tour, l'équipe de cyclistes empruntera certaines voies de circulation sur le territoire de Kingsey Falls le 9 août 2017;
- 3 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Tour cycliste Frédérik Duguay, lors de leur passage le 9 août

2017, à emprunter les voies de circulation de la ville pour leur parcours.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au comité organisateur de l'événement.

17,147 CLASSIQUE DES APPALACHES – Autorisation de passage

17-119

RÉSOLUTION NO 17-119 CLASSIQUE DES APPALACHES AUTORISATION DU DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'événement *La Classique des Appalaches* a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord;
- 2 Les circuits de la *Classique des Appalaches* traverseront plusieurs municipalités le 16 septembre 2017;
- 3 Un tel événement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'événement ;
- 4 Pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des transports (MTQ), doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT résolu :

QUE la Ville de Kingsey Falls autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'événement *La Classique des Appalaches* le 16 septembre 2017.

QUE la Ville de Kingsey Falls s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'événement.

QUE la Ville de Kingsey Falls mandate madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, pour répondre aux questions du ministère des Transports (MTQ), le cas échéant.

17,148 AFFAIRES NOUVELLES

17,148.1 LIMITE DE PAIEMENT JOURNALIÈRE ACCÈS D – Fournisseurs spécialisés

17-120

RÉSOLUTION NO 17-120 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE PAIEMENT JOURNALIÈRE PAR ACCÈS D POUR LES FOURNISSEURS SPÉCIALISÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville utilise de plus en plus Accès D pour le paiement des factures;
- 2 La présente limite journalière autorisée par Accès D empêche la ville d'utiliser ce système pour le paiement de certains fournisseurs spécialisés;

- 3 Il y a lieu que la ville demande une augmentation de sa limite journalière auprès de Accès D Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande à Accès D Desjardins d'augmenter la limite journalière des fournisseurs spécialisés pour les paiements à un montant de **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000,00 \$)**.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Accès D Desjardins.

17,148.2 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

17-121

RÉSOLUTION NO 17-121 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Gouvernement du Canada offre des subventions dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
- 2 La ville veut déposer une demande de subvention dans le cadre de ce programme pour la réalisation d'un jardin communautaire qui sera mis à la disposition de tous ses citoyens, et particulièrement à ses aînés en y aménageant des installations spécifiquement pour eux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la réalisation d'un jardin communautaire.
- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, à déposer cette demande et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Service Canada.

17,148.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

17-122

RÉSOLUTION NO 17-122 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE M. KEVEN BOURASSA-NAUD

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Keven Bourassa-Naud à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Bourassa-Naud sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

17,148.4 PROJET ARBRES DE RUE – ENTRÉES DE VILLE

Les membres du conseil discutent du projet d'ajouter des arbres dans les emprises de rue, notamment dans les rues des Cèdres et Lemaire. Ils discutent également de l'aménagement des entrées de ville.

17,149 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 45.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

